

OFFRE D'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER

Auteur: Me Marie Dupont, avocate

E-mail: m.dupont@avocat.be

Tel: + 32 496 85 23 29

Web: www.mariedupont-avocat.be

AVERTISSEMENT

Le contrat proposé est réservé à un **usage exclusivement documentaire**.

Il est vivement conseillé de ne l'utiliser qu'après avoir consulté un spécialiste. Un contrat doit être adapté aux objectifs poursuivis par les parties, en tenant compte de leurs contraintes et particularités juridiques propres.

En utilisant le contrat, vous renoncez à mettre en cause la responsabilité de DroitBelge.Net, de ses éditeurs ou de l'auteur du texte, même en cas de faiblesse ou d'inexactitude, flagrante ou non, de son contenu.

Conformément aux dispositions nationales et internationales relatives à la propriété intellectuelle, cette œuvre est protégée et ne peut être diffusée sans l'accord écrit de DroitBelge.Net, de ses éditeurs et de l'auteur du texte. Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite.

OFFRE D'ACHAT
D'UN BIEN IMMOBILIER ETANT UNE MAISON / UN APPARTEMENT
AU ETAGE SIS A

Le soussigné,
domicilié,
e-mail :, fait **offre** pour acquérir le bien mentionné ci-dessus, étant une maison/un appartement de chambres, affecté à usage d'habitation pour le prix de EUR, en toutes lettres
.....euros,

- selon le droit commun de la vente,
- quitte et libre de toutes dettes, privilèges, empêchements, charges et inscriptions quelconques à l'acte et libre de bail et d'occupation à la date de l'acte authentique,
- sans vice rédhibitoire dont le vendeur aurait pu ou dû avoir connaissance et sans infraction légale urbanistique et/ou environnementale quelconque,
- avec paiement d'un acompte de 10% au moment du compromis de vente dont le projet sera soumis préalablement à la lecture et à l'accord des parties et de leur Notaire dès réception de toutes les informations légales nécessaires,
- dans le cas où l'acquéreur ou le vendeur ne respecterait pas, après acceptation de l'offre, les termes de celle-ci, il sera redevable d'une indemnité équivalente à 10% du prix de la vente.
- frais, honoraires et droits d'enregistrement à charge de l'acquéreur,
- avec un engagement de chacune des parties à passer le compromis avant leet l'acte authentique avant le.....,
- sachant que la présente vente est conclue sous la condition suspensive
 - de la communication aux acquéreurs de l'ensemble des documents usuels et/ou nécessaires (certificat énergétique ; Acte de base ; PV et relevé des dettes de la copropriété, etc.),
 - de l'octroi d'un crédit deEUR, en toutes lettres
.....euros,
par un établissement agréé et à des conditions normales du marché, dans les deux mois de l'acceptation de l'offre.

La présente offre s'éteint à défaut d'acceptation écrite leà minuit.

L'acceptation de la partie venderesse valant vente peut être faite par email (avec accusé de réception) à l'adresse indiquée ci-dessus.

Date :

Le soussigné,